BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

EXERCICE 1948

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DES COMMISSAIRES

RÉSOLUTIONS

COMPTE DE PROFITS ET PERTES - BILAN

BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

ÉTABLISSEMENT AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS (9e)
R. C. Seine 251.988 B L. B. F. n° 22

RAPPORT
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
à la Commission de Contrôle des Banques
EXERCICE 1948

Messieurs,

La France, au cours de l'année 1947, avait été soumise à des conditions atmosphériques si désastreuses que la récolte était tombée à des chiffres exceptionnellement bas. Aussi les progrès réalisés dans le domaine industriel n'avaient-ils pas eu sur le niveau général de vie les heureux effets qu'on aurait pu en attendre.

L'année 1948 a été beaucoup plus clémente. Une bonne moisson nous a donné officiellement 74 millions de quintaux de blé, et, en fait, un chiffre que tout permet de supposer plus élevé. La production des céréales secondaires s'est également beaucoup accrue : par rapport à 1947, la hausse a dépassé 20 %. Les fourrages ont été particulièrement abondants et ont permis l'engrais d'un cheptel nombreux. Aussi le marché de la viande a-t-il pu être beaucoup mieux approvisionné. La récolte de betteraves a été très satisfaisante, si bien que les productions d'alcool et de sucre ont approché les chiffres d'une bonne année d'avant-guerre. On en peut dire autant des cultures maraîchères, et si la production fruitière a été défavorisée par une humidité exceptionnelle, il n'en reste pas moins que la vigne a donné une récolte dont l'importance suffit à satisfaire les besoins en vin de qualité courante.

Le redressement industriel, plus lent mais plus régulier puisqu'il est moins soumis au caprice des éléments, a été également sensible. Il aurait pu être plus satisfaisant si la grève des

charbonnages, se prolongeant outre mesure, n'avait paralysé la production au cours de l'automne. L'indice moyen de la production industrielle pour 1948 ne s'en fixe pas moins à 110 contre 99 en 1947 et 100 en 1938.

Une amélioration aussi nette de la production aurait dû normalement conduire à un renforcement graduel de notre monnaie, donc à un certain fléchissement des prix. D'autant qu'à cette production accrue s'ajoutaient, du fait de la mise en œuvre du plan Marshall, d'importantes prestations américaines. Il n'en a malheureusement rien été puisque l'indice des prix de gros (moyenne de 1938 : 100), qui était de 1.217 en Décembre 1947, est monté jusqu'à 1.974 en Novembre 1948. Il a été de 1.971 pour Décembre, faisant ressortir à 62 % la hausse des prix de gros au cours de l'année 1948. En réalité, la hausse a probablement été moins vive, les prix retenus pour le calcul de l'indice étant en 1947 ceux qui résultaient des taxations administratives alors qu'en 1948 le marché de beaucoup de produits était redevenu libre. Mais le fait d'une hausse continue des prix, autrement dit d'une dépréciation continue de la monnaie, n'en reste pas moins et met bien en relief le caractère inflationniste de l'année dernière.

Inflation d'ailleurs très particulière, car on ne saurait en trouver l'élément déterminant dans l'augmentation des masses monétaires. Les avances de la BANQUE DE FRANCE à l'Etat, en effet, ne se sont accrues que de 27 milliards entre fin 1947 et fin 1948, si bien que la somme des billets en circulation n'a grossi que de 48 milliards, soit d'environ 5 %. Encore faut-il noter que cette poussée s'est produite au cours du dernier mois de l'année, la masse des billets ayant été artificiellement réduite durant de longs mois par la démonétisation des billets de F. 5.000. Bien que les billets ne représentent pas à eux seuls toute la circulation monétaire, ils en sont l'élément le plus voyant, celui qui compte le plus pour le grand public, qui donc agit avec le plus de force sur l'esprit de la foule. Si néanmoins on veut faire entrer en ligne de compte toute la masse monétaire, on constate que celle-ci, dont le montant atteignait 1.661 milliards à fin Décembre 1947, était montée jusqu'à 2.174 milliards à fin Décembre 1948. La hausse de 31 %, bien que fort supérieure à celle des billets, n'en reste pas moins très au-dessous de la montée des prix. C'est dire que ce n'est pas dans une violente poussée de la circulation qu'il convient de chercher le principe de la dépréciation monétaire. Bien au contraire, les prix ont devancé la création de monnaie, laquelle d'ailleurs, du fait d'une réglementation très stricte, ne s'est pas adaptée à eux.

On peut dès lors s'interroger sur l'origine d'une telle envolée des prix. De par l'augmentation très sensible de la production agricole et l'accroissement notable de la production industrielle, l'offre des biens sur le marché s'est nécessairement accrue. La hausse des prix n'a donc pu provenir que d'une poussée de la demande très supérieure à l'accroissement de l'offre. Comme d'autre part la production dans son ensemble dépasse celle de la dernière année d'avant-guerre, nous devons en déduire que la demande a été supérieure à celle de 1938 ; d'où l'on serait logiquement conduit à conclure que le pouvoir d'achat de la population française prise dans son ensemble est supérieur à ce qu'il était avant la guerre.

La question néanmoins se pose de savoir si la demande qui s'est manifestée sur le marché n'a pas été artificiellement gonflée par cette volonté d'accumulation de biens qu'a toujours suscitée la crainte de la disette et qui grossit la dépense au détriment de l'épargne. Il est également probable que la liquidation aisée de divers actifs, autrefois difficilement vendables, a donné à certaines classes d'acheteurs des possibilités qu'elles n'avaient pas avant-guerre. Enfin, on ne saurait taire l'importance du rôle joué dans la demande par les revenus mal gagnés provenant du marché clandestin. Ces revenus ont écarté du marché des masses de consommateurs dont le niveau de vie s'est ainsi trouvé fortement réduit.

Il serait souhaitable que ce désir de consommer dont procède la vive hausse des prix enregistrée en 1948 le cédât à notre traditionnelle vertu d'épargne. Les innombrables ruines qui désolent encore nos villes et nos villages, la dégradation du capital immobilier français témoignent de la nécessité d'économies nouvelles, car c'est à son esprit d'épargne que le pays doit d'avoir surmonté tous ses désastres.

Le paradoxe de cette envolée des prix dans une économie où la production des biens dépasse ses chiffres d'avant-guerre, ne pouvait se prolonger. Il n'est donc pas surprenant qu'une bonne récolte ait provoqué la baisse sur le marché des produits agricoles. Un mouvement du même ordre devrait se dessiner sur le marché des produits industriels, où l'offre grossit chaque jour par la mise en service de nouvelles machines commandées sous la pression de besoins dont la disette a peut-être exagéré l'importance.

Mais cette tournure brusquement prise par la conjoncture dans les dernières semaines de 1948 n'a pour ainsi dire pas affecté une année qui restera incluse dans cette période d'inflation que nous avons vécue depuis la guerre et durant laquelle la monnaie n'a cessé de se dégrader, le Trésor de vivre dans la précarité, l'acheteur de subir la loi du vendeur.

Dans une telle conjoncture, les banques devaient connaître la montée des dépôts qui est le propre de toutes les périodes d'expansion monétaire. La poussée toutefois a été beaucoup plus vive en 1948 qu'elle ne l'avait été l'année précédente puisque le total de nos comptes de chèques et de nos comptes courants a augmenté de 56,5 % contre 23,8 %. Cette hausse, inférieure à celle des prix de gros, a dépassé celle des prix de détail à PARIS, si bien qu'en monnaie constante nos ressources ne se sont pas amenuisées.

La hausse des dépôts des banques, normale au regard de l'évolution des prix, semble paradoxalement élevée quand on considère l'évolution de la masse monétaire.

Paradoxe apparent et qui s'explique par le fait que le principe de la création de monnaie au cours de 1948 a été moins le recours du Trésor Public à l'Institut d'émission que le besoin de fonds d'une économie où la hausse des prix se conjuguait avec l'accroissement de la production. Une fois de plus, l'adage suivant lequel « les prêts bancaires font des dépôts » s'est vérifié, et les banques ont vu revenir dans leurs caisses, sous forme de comptes créditeurs, les fonds qu'elles prêtaient à leurs clients soit par avances de tous ordres, soit par l'escompte de papier de commerce.

Nos débiteurs en compte courant qui se sont accrus de 43 %, notre portefeuille commercial qui a augmenté de 72 %, attestent l'importance de l'appui que l'économie a trouvé auprès des banques. Pour massifs qu'aient été ces concours, ils sont cependant restés bien au-dessous de ceux que les entreprises industrielles et commerciales auraient désirés. Nous l'avons vu, la seule poussée des prix aurait requis une augmentation beaucoup plus sensible de la masse monétaire. Comme ces prix en hausse se sont appliqués à une production sensiblement accrue, on mesure la modicité avec laquelle les concours bancaires ont été dispensés.

Cette retenue était nécessaire, et c'est à bon droit qu'elle a été imposée aux banques. Car dans une économie où les besoins de l'Etat étaient satisfaits sans augmentation massive de la circulation, où la récolte était abondante, où la production industrielle croissait régulièrement, les prix devaient à tout le moins se stabiliser. Or, ils ne cessaient de monter. Il fallait donc ramener un public désaxé à une plus juste appréciation des choses. Le meilleur moyen d'y parvenir et de mettre fin à la psychose de fuite devant la monnaie était de rendre cette monnaie désirable en la raréfiant.

On comprend donc que la distribution du crédit ait été soumise par des mesures successives à un contrôle de plus en plus étroit, le terme de cette évolution ayant été la fixation pour chaque banque d'un plafond au-delà duquel l'Institut d'émission refuse ses habituelles facilités. Réserve faite du caractère toujours artificiel d'une limite, une telle façon de procéder ne saurait prêter à critique. Il va néanmoins de soi qu'une fois le but atteint et la valorisation de la monnaie obtenue, les mesures prises ne sauraient survivre à leur raison d'être, car leur maintien à contre-temps précipiterait une baisse des prix dont les maux ne le céderaient en rien à ceux que cause la hausse.

***

La demande intense de biens, les besoins aigus de crédit ont donné à nos guichets un large courant d'affaires. Ainsi 1948 a été, dans le domaine proprement bancaire, une année de grande activité.

Les mesures prises en vue d'arrêter l'expansion du crédit devaient nécessairement s'ac-

compagner d'une hausse du loyer de l'argent. C'est d'ailleurs un moyen de revaloriser la monnaie que de la rendre chère. A ces considérations s'est ajoutée la nécessité d'équilibrer les charges croissantes imposées aux banques.

Ainsi le marché de l'argent est revenu à des conditions plus voisines de celles qui auraient prévalu si l'offre et la demande avaient été libres. Néanmoins, et pour éviter diverses incidences budgétaires, les taux de l'intérêt n'ont été que très modérément aggravés. C'est le prix des services qui a fait l'objet des rajustements les plus notables.

On s'est plaint çà et là de la lourdeur de l'effort demandé à l'usager du crédit. Mais quand les sommes ainsi avancées rapportent à ceux qui les obtiennent d'importants bénéfices, que d'autre part la hausse constante des prix fait d'un prêt une opération comportant une certaine perte de capital puisque la somme recouvrée n'a plus le même pouvoir d'achat que la somme prêtée, une rémunération élevée est pleinement justifiée. Elle est d'ailleurs conforme aux tendances naturelles d'un marché libre. Et s'il est possible, en régime d'économie dirigée, de ne pas suivre dans toutes ses variations l'économie de marché, il n'est pas sage, l'événement l'a maintes fois prouvé, de vouloir ignorer systématiquement ses tendances de fond et aller contre elles.

Outre la poussée des opérations de crédit, nos services commerciaux ont enregistré, durant l'année 1948, le réveil d'activité que des textes nouveaux ont donné aux transactions sur devises et monnaies, depuis longtemps prohibées. C'est le 30 janvier que l'Assemblée, modifiant la réglementation jusque-là en vigueur, rendait libre la détention, le transport et le commerce de l'or sur le territoire national. De même les Français possédant des devises et des valeurs étrangères non déclarées recevaient la liberté de les convertir en francs, l'amnistie leur étant accordée à condition qu'ils paient une taxe de 25 % sur les sommes rapatriées.

La tentative faite en vue de remettre à la disposition du pays des capitaux qui lui échappaient avait été précédée du rajustement qu'une baisse considérable du pouvoir d'achat du franc rendait inévitable sur le marché des changes. La nouvelle dévaluation ainsi édictée aboutissait à donner au franc trois cours : un cours officiel qui haussait le dollar de 80 % par rapport au cours officiel antérieur ; un cours libre qui résultait de la confrontation, sur le marché, des demandes accueillies par les autorités compétentes et des offres émanant de porteurs de devises librement vendables selon la loi ; enfin, un cours moyen qui était celui auquel les exportateurs pouvaient vendre les monnaies étrangères provenant de leurs exportations.

Ces mesures un peu compliquées n'ont eu qu'en partie les effets attendus. Les rapatriements des capitaux ont été moins importants qu'on aurait pu l'espérer. D'après les estimations officielles, il serait rentré 2.352 kgs d'or fin au cours des onze premiers mois de 1948 et 92 millions de dollars du 1er Mars au 30 Novembre.

A ces résultats tangibles, qui, bien que modestes, n'en ont pas moins apporté à l'économie française un appoint précieux, s'est ajouté l'avantage certain, mais impossible à mesurer, que porte en soi tout effort vers la vérité. Pour louable qu'il soit, on ne peut néanmoins dissimuler combien cet effort reste insuffisant. Et cela, bien que la France soit à cet égard en avance sur beaucoup de pays. Partout, en effet, les procédures les plus compliquées sont suivies, les mesures les plus arbitraires sont prises en vue d'entretenir le public dans l'illusion quant à la stabilité de la monnaie nationale. Ici, c'est le refus de l'ajustement du prix de l'or quand le niveau général des prix a doublé, d'où le ralentissement de la production de métal jaune en un temps où l'équilibre psychologique du monde exigerait, au contraire, un large accroissement de l'offre d'or sur le marché ; là, c'est la stérilisation du pouvoir d'achat de la monnaie, l'organisation de la disette et du moratoire des paiements en vue de maintenir sur le marché des changes la parité théorique grâce à laquelle pourra être soutenu le paradoxe de l'excellence de cette monnaie. L'humanité garde encore le souvenir d'un temps où l'or, monnaie commune, facilitait l'ouverture des frontières, et permettait la libre circulation des hommes, des biens et des capitaux. La guerre a fermé les frontières, et les monnaies devenues inconvertibles ont encore accentué l'isolement des nations. Ce nouveau régime a si peu amélioré l'ancien que le vœu est général de voir au moins de larges unions, à la mesure des possibilités actuelles du genre humain, se substituer au cloisonnement étouffant qu'impose un nationalisme économique dépassé par l'événement. Il est difficile de penser que ce vœu ne restera pas platonique tant qu'un effort tendant à rétablir la libre convertibilité des monnaies n'aura pas été entrepris.

Sur le marché financier, la demande des capitaux a été aussi vive que sur le marché monétaire. Il ne pouvait en être autrement, car toutes les entreprises, du seul fait de la hausse des prix, ont aujourd'hui besoin de tels fonds de roulement que leurs appels au crédit doivent dépasser les limites que leurs fonds propres leur assignent. Elles sont ainsi conduites, soit à accroître leurs moyens par des augmentations de capital, soit à chercher des fonds à long terme par émission d'obligations. Ces besoins n'ont pu être que très partiellement satisfaits et à des taux qu'il a fallu relever à plusieurs reprises.

Les augmentations de capital contre espèces réalisées en 1948 sur le marché français ont dépassé 27 milliards de francs, se répartissant entre 500 opérations environ. Notre Etablissement est intervenu dans la garantie de nombre d'entre elles ; en dépit de circonstances générales parfois peu favorables, celles-ci ont pu être menées à bien. Les émissions d'emprunts obligataires publics et privés se sont élevés à 67 milliards, soit près du double du montant correspondant de 1947. Sur ce chiffre, 54 milliards représentent le produit des emprunts de groupements de sinistrés, lesquels ont été libérés à concurrence de 30 % par remise de certificats de l'opération dite « Emprunt Libératoire du Prélèvement Exceptionnel de Lutte contre l'Inflation » ; cet emprunt, souscrit du 15 Janvier au 30 Juin, a procuré une somme voisine de 100 milliards de francs. Autrement dit, les apports en argent frais ont représenté 38 milliards pour le secteur public, et 13 milliards pour le secteur privé. On ne saurait taire sans injustice le zèle dont les services de démarche des banques ont fait preuve pour obtenir de tels résultats.

Notre réseau n'a subi, au cours de l'année 1948, aucune modification importante. Aussi bien dans la métropole que dans les diverses parties de l'Union Française où nous exerçons notre activité, nous n'avons procédé à aucune ouverture notable.

Les réseaux de nos deux filiales : la B.N.C.I. (Afrique), qui opère en Afrique du Nord et au Levant, et le CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR, sont également restés inchangés. Nous devons néanmoins signaler la participation prise par la B.N.C.I. (Afrique) dans une banque égyptienne, dont d'ailleurs elle assure la direction. Le nouveau champ ouvert ainsi à l'activité de notre filiale n'est pas seulement pour celle-ci une source possible de profits ; il est aussi un poste d'observation, l'Egypte étant pour l'Afrique du Nord et le Levant un point de mire et un exemple.

*
**

Les profits que nous a donnés notre exploitation en 1948 ont largement dépassé ceux que nous avions retirés de notre activité au cours des deux exercices précédents. Un tel résultat aurait pu être difficilement escompté au début de l'année, car l'arrêté ministériel du 31 Décembre 1947 nous avait imposé un surcroît de charges qui dépassait de beaucoup la marge bénéficiaire alors prévisible. L'application de l'arrêté ministériel a eu, en effet, pour conséquence d'augmenter, à partir du 1er Décembre 1947, nos charges de personnel de 42 %. Au cours de l'année, les salaires ainsi rajustés ont encore été relevés d'environ 18 %.

La hausse des prix, l'accroissement des ressources provenant de la refonte des tarifs ont permis le redressement d'un compte de Résultats, qui paraissait devoir se solder par de lourdes pertes. Ce succès a été d'autant plus remarquable que nos frais généraux en 1948 ont été de 66 % plus élevés qu'en 1947. Une telle hausse, supérieure à celle du niveau des prix, justifie le rajustement opéré dans les conditions de banque.

Le bénéfice ainsi réalisé par l'exploitation bancaire risque de donner lieu à des conclusions trop hâtives, tant dans le public que parmi les banquiers. Le public sera tenté de conclure à l'exagération des charges imposées par les banques à l'économie, les banquiers se glorifieront de l'excellence de leur gestion. Les uns et les autres oublieront ainsi la sensibilité très particulière du commerce de banque à la fluctuation cyclique.

En période de hausse des prix, il n'est pour ainsi dire pas de mauvais débiteurs ; les faillites sont très rares, les opérations de crédit se dénouent d'autant plus aisément que la hausse allège les dettes. Mais lorsque vient la crise, c'est sans aucune transition un état de choses tout différent qui s'instaure. L'abstention massive des acheteurs met en difficulté de nombreuses entreprises et cette abstention s'aggrave d'autant plus que la baisse va se précipitant. Bientôt ce ne

sont plus seulement les spéculateurs, ceux qui ont tablé sur la permanence d'une situation exceptionnelle qui tombent ; une baisse continue rend erronées les prévisions les mieux établies et met en difficulté des maisons sérieuses qui méritaient un large crédit. Ainsi la crise peut infliger aux banques des pertes qui déjouent les estimations les plus prudentes.

Nous avons dit la situation dans laquelle la dégradation de la monnaie a mis les entreprises françaises. Toutes aujourd'hui, du fait de l'insuffisante adaptation de leurs fonds propres à la valeur du franc, manquent de trésorerie et ont dû largement recourir au crédit. La crise qui peut accompagner l'arrêt de l'inflation risque donc d'être sévère, et c'est pourquoi une large part des profits réalisés par les banques en 1948 doit être mise en réserves pour l'amortissement des actifs dont l'événement aura révélé la surévaluation.

En des temps moins agités que ceux que nous vivons, il était déjà admis que les bénéfices des banques devaient être calculés sur la durée d'un cycle économique et non pas sur une année. Plus que jamais, l'annualité des bénéfices bancaires apparaît éloignée de la réalité. Pour pouvoir payer la liquidation de la prospérité et durer pendant les années déficitaires de la dépression, les banques doivent, au cours des années faciles, se constituer de substantielles provisions. Le législateur, très enclin à réglementer l'activité bancaire, n'a rien prévu sur ce point, cependant capital. Ce faisant, il va à l'encontre de l'esprit dont procède toute sa réglementation, car il donne raison à l'imprévoyance et à l'aveuglement contre le discernement et la prudence.

La nécessité de consacrer une large part des bénéfices réalisés à l'amortissement d'actifs dont la crise révélera la faiblesse, est d'autant plus indispensable à l'heure présente qu'à l'instar de toutes les autres branches de l'industrie et du commerce les banques n'ont plus aujourd'hui assez de fonds propres. Les établissements nationalisés sont sur ce point dans une position particulièrement délicate puisque toutes les banques privées ont peu ou prou rajusté leurs fonds propres depuis 1945. Tôt ou tard, un tel rajustement s'imposera aussi aux banques nationalisées. Peut-être la transformation en actions des sommes que nous devons verser à l'Etat à des titres divers serait-elle un moyen de parvenir par étapes à ce but.

Les résultats favorables obtenus en 1948 ne nous détournent pas du problème de la réduction des frais généraux, qui se pose à tous les établissements de crédit français. Il n'est pas douteux que l'effritement continu de la monnaie a provoqué dans le public des réactions qui rendent artificielles les conditions dans lesquelles s'exerce aujourd'hui le commerce de banque. Nous ne pouvons ignorer que le retour à une monnaie stable doit se traduire par une réduction massive du nombre de nos opérations, et nous contraindre à de très fortes compressions. Préoccupés par ce problème, nous nous sommes efforcés d'arrêter d'abord cet accroissement continu de nos effectifs que le développement des opérations nous a imposé depuis dix ans. Nous avons, en 1948, réussi enfin à stabiliser le nombre de nos employés. Bien plus, une légère réduction a pu être réalisée par non-remplacement d'agents démissionnaires, et cela, bien que la poussée des opérations se soit encore accrue.

Cette amélioration est due à la moindre instabilité d'un personnel que nous nous sommes préoccupés de former, et aussi à l'aisance que nous ont donnée quelques locaux supplémentaires grâce auxquels une modernisation des méthodes de travail est devenue possible. Encore que fort important, un tel résultat, dans le cours actuel des événements, ne saurait nous satisfaire, et nous ne cessons de chercher, dans une rationalisation toujours plus poussée, le moyen de nous adapter à une conjoncture difficile. Il est superflu de répéter l'intérêt que présenterait en la matière la simplification des tâches auxquelles nous astreignent tant une législation touffue et d'un effet utile trop souvent négligable que des traditions administratives périmées.

Ce n'est pas seulement sur les méthodes, c'est aussi sur les hommes que porte notre effort en vue d'accroître les rendements, et, par la même, de réduire nos charges. Nous avons la préoccupation constante d'améliorer la qualité de notre personnel, de permettre à ceux qui sont doués d'aller au maximum de leurs possibilités. Nous avons donc créé un Service Psychotechnique qui s'efforce d'orienter nos agents ; de plus, nous avons beaucoup développé notre Département de l'Enseignement Technique, qui non seulement suit les jeunes, s'efforçant de parfaire leur formation théorique et pratique, mais encore s'ingénie à combler les lacunes d'agents qualifiés, qui, faute de certaines notions de base, sont arrêtés dans leur ascension.

Nos efforts trouvent d'ailleurs une excellente audience auprès d'un personnel qui, dans l'ensemble, aime son métier et sa maison. Cet état d'esprit anime également notre Comité Central d'Entreprise et nos Comités d'Etablissement qui, dans la gestion de nos œuvres sociales, notamment, accomplissent très objectivement et avec un souci constant des intérêts de la collectivité qu'ils représentent, une tâche des plus utiles. Sous leur impulsion, nos colonies de vacances, nos restaurants et cantines connaissent un succès que ne diminue pas le retour progressif à des conditions de vie normales. Le Club Amical et Sportif poursuit sa brillante carrière et le moment n'est sans doute pas très éloigné où il comptera dans ses rangs la quasi-totalité de notre effectif. Nous devons à l'action conjuguée de notre Comité Central d'Entreprise et du Comité Directeur du C.A.S. de posséder aujourd'hui un journal d'entreprise d'une belle tenue, qui fait honneur à notre maison et dont le succès est très vif. Quant à notre Société Mutualiste, le nombre de ses adhérents dépasse aujourd'hui 20.000.

Enfin, nous avons pu réaliser, en 1948, un projet conçu de longue date mais que les circonstances ne nous avaient pas encore permis de mettre définitivement au point : la création d'une société de crédit immobilier à l'usage de notre personnel et de celui de nos filiales. Dotée de moyens appropriés, cette société, dont l'action s'exercera à la fois sur le plan financier et sur le plan technique, facilitera l'accès à la propriété, procurera des logements et, d'une façon générale, contribuera à l'amélioration de l'habitat. Nous ne nous dissimulons pas que l'exécution de ce programme alourdira sensiblement le budget de nos œuvres sociales, mais nous pensons que la certitude d'aider ainsi nombre de nos agents à résoudre l'angoissant problème du logement mérite cet effort.

⁂

Le bilan que nous soumettons à votre approbation et qui, nous le rappelons, se rapporte exclusivement à des sièges ouverts dans la métropole, dans les possessions françaises (Afrique Noire - Antilles - Indochine) et dans la Sarre, c'est-à-dire dans la zone « franc », s'élève à F. 136.341.568.987 en progression de F. 48.990.232.759 soit 56,08 % sur celui de l'an dernier.

Cette hausse représente essentiellement l'accroissement des comptes de dépôts de la clientèle figurant au Passif sous les rubriques « Comptes de Chèques » et « Comptes Courants » qui, de F. 65.380.626.319 fin 1947, passent à F. 102.358.219.130, soit un excédent de F. 36.977.592.811.

De leur côté, les comptes « Banques et Correspondants » et « Créditeurs Divers » progressent, respectivement, de F. 4.234.903.587 et de F. 3.912.490.462. Le premier de ces chiffres est avant tout la conséquence du développement de notre exploitation dans les territoires d'outremer ; le second est influencé par les souscriptions reçues au titre des différents emprunts et non encore réglées aux organismes emprunteurs.

Enfin, nous devons mentionner une augmentation de F. 750.862.195 du poste « Bons et Comptes à échéance fixe », portant plus particulièrement sur les comptes à échéance fixe.

Ces ressources nouvelles ont leur contrepartie à l'Actif, principalement dans le « Portefeuille Effets » grossi de F. 33.621.060.527, et dans les « Comptes Courants » à concurrence de F. 8.381.059.340. L'accroissement de la production et l'évolution générale des prix sont conjointement à l'origine de ces variations ; toutefois, en ce qui concerne le « Portefeuille Effets », l'augmentation constatée traduit également le retour progressif aux modalités de règlement par traites en usage avant-guerre.

Le « Portefeuille Titres », à la suite de divers amortissements sur des valeurs non cotées et en dépit de la participation que nous avons prise, en qualité de banque nationalisée, dans le capital de la Banque Française du Commerce Extérieur, revient de F. 376.454.311 à F. 362.960.566.

Nous enregistrons, enfin, une augmentation de F. 53.000.000 au poste « Immeubles et Mobilier », résultant, tous amortissements nécessaires étant effectués, des nouvelles dépenses d'équipement de l'année.

Les résultats de l'exercice, défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, se traduisent, en définitive, par un solde bénéficiaire de ..... F. 103.998.799

Après imputation de la somme nécessaire pour verser aux 1.060.894 parts non encore amorties le dividende minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (F. 1.254), soit F. 37,62 par titre, porté à F. 37,777 pour arrondir à F. 34 le montant net du coupon, déduction faite de l'impôt, soit. F. 40.077.393

le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à ..... F. 63.921.406
auquel s'ajoute le report antérieur de ..... F. 2.588.312

Total ..... F. 66.509.718

que nous vous proposons de répartir ainsi qu'il est indiqué ci-après, conformément aux dispositions de l'art. 26 de nos statuts :

— Réserve légale :			
(5 % sur F. 63.921.406)	F. 3.196.070		
somme nécessaire à seule fin d'arrondir à F. 231.000.000 l'ensemble de nos réserves	F. 3.930		
		F. 3.200.000	
— Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de F. 15 net par part		F. 17.681.920	
— Attribution aux actions transférées à l'Etat.....		F. 17.681.920	
— Tantièmes au Conseil d'Administration		F. 1.200.000	
			F. 39.763.840
le surplus, soit			F. 26.745.878

étant reporté à nouveau.

Si nos propositions sont acceptées, le dividende de F. 49 net par part bénéficiaire sera mis en paiement le 1er Juillet prochain.

***

Au cours de l'exercice qui vient de prendre fin, nous avons eu le regret de voir disparaître M. Robert COURTIN qui, depuis le 16 Avril 1946, repésentait le personnel de cadre au sein de notre Conseil. Il laisse parmi nous le souvenir d'un collègue très informé de nos questions professionnelles, objectif dans ses jugements, profondément attaché à notre maison. Il avait su gagner l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'entouraient.

Les mandats de MM. Georges ASSEMAT et Aimé LE MAITRE, qui venaient à expiration le 31 Décembre 1947, ont été renouvelés par arrêtés des 19 Janvier et 20 Mars 1948.

Enfin M. Raymond BOISDE, Président Délégué Général de la Fédération Nationale de l'Habillement, a été, par arrêté du 16 Mars 1948, appelé à siéger parmi nous en remplacement de M. LEVY, dit RICHARD, dont le mandat avait pris fin.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1948

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1948, du mandat qui nous a été confié par M. le Ministre des Finances suivant arrêté en date du 23 Décembre 1946.

Comme les années précédentes, nous avons suivi les opérations d'inventaire au Siège Social en portant plus particulièrement notre attention sur le portefeuille titres, les valeurs de trésorerie et diverses encaisses. Nous avons également procédé à des contrôles complémentaires dans plusieurs Centres Administratifs, en province.

Nos vérifications, sondages et investigations nous permettent de vous assurer de la parfaite concordance entre le bilan et le compte de profits et pertes au 31 Décembre 1948, qui vous sont présentés, et les écritures sociales.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et pouvons vous confirmer l'exactitude des renseignements comptables qu'il vous donne.

Le bilan, établi dans la forme prescrite par votre Commission, représente un total de F. 136.341.568.987, soit une augmentation de plus de 50 % sur l'année précédente, et de plus de 100 % sur l'exercice 1946.

Ce bilan s'analyse comme suit :

A L'ACTIF

Les **ESPECES en CAISSE et les AVOIRS chez le TRESOR PUBLIC et les BANQUES D'EMISSION** se montent à..... F. 6.847.089.361
contre F. 4.707.085.001. Comme l'année dernière, c'est principalement sur les espèces en Caisse et les avoirs à la BANQUE DE FRANCE que porte l'augmentation de ce chapitre.

BANQUES et CORRESPONDANTS ..... F. 9.675.554.450
contre F. 5.830.364.881 au 31 Décembre 1947. Les postes « Correspondants » et « Chambre de Compensation » sont en sensible augmentation. En revanche, il y a lieu de noter une diminution importante du compte spécial afférent à la reprise des sièges Sarrois de banques allemandes, ouvert l'an dernier, et qui est en voie d'extinction.

PORTEFEUILLE-EFFETS ..... F. 79.381.323.702
en progression de F. 33.621.000.000. Cet accroissement, de plus de 70 % sur l'année précédente, porte sur tous les postes de ce chapitre et plus particulièrement — en valeur absolue — sur le Portefeuille commercial.

COUPONS ..... F. 473.025.975
contre F. 804.619.671. Cette réduction de 331.000.000 témoigne d'une accélération dans les opérations d'encaissement.

COMPTES COURANTS ..... F. 27.570.398.984
contre F. 19.189.339.644. Malgré une augmentation en valeur absolue de F. 8.381.000.000, ce poste représente un pourcentage des dépôts reçus de la clientèle inférieur à celui de l'an dernier.

AVANCES GARANTIES ..... F. 220.184.335
contre F. 318.133.303, en diminution de F. 97.948.968.

AVANCES et DEBITEURS DIVERS ..... F. 3.720.259.524
contre F. 4.909.074.663. La régression de F. 1.189.000.000 tient principalement à la diminution du poste « Agents et Courtiers ». Il semble donc que le retard constaté lors des derniers exercices dans le règlement des opérations de Bourse a fortement diminué. D'autre part, dans ce chapitre figurent les créances douteuses et litigieuses. Notre examen nous permet de penser que les provisions, dont elles sont assorties, couvrent les risques éventuels.

DEBITEURS par ACCEPTATIONS ..... F. 6.271.933.853
contre F. 4.608.107.636. La contrevaleur exacte de ce montant existe au Passif sous la rubrique « Acceptations à payer ».

TITRES : Après divers mouvements, ce poste ressort à ..... F. 362.960.566
contre F. 376.454.311. Les titres ont été évalués comme précédemment et de nouveaux amortissements ont été effectués sur les valeurs non cotées.

COMPTES D'ORDRE et DIVERS ..... F. 1.493.838.237
contre F. 575.893.943. Ce chapitre renferme desécritures de même nature que précédemment.

IMMEUBLES et MOBILIER ..... F. 325.000.000
contre F. 272.000.000. Porte la trace, après de larges amortissements, des installations nouvelles.

AU PASSIF

C'est sur les **COMPTES de la CLIENTELE** que porte la majeure partie de l'augmentation du Passif.

En effet, les **COMPTES DE CHEQUES** passent de F. 20.149.642.783
à ..... F. 29.955.432.833
et les **COMPTES COURANTS** de F. 45.230.983.536 à ..... F. 72.402.786.297
L'ensemble passe de F. 65.380.000.000 à ..... F. 102.358.000.000
en chiffres ronds. Cette progression de F. 36.978.000.000 d'une année sur l'autre représente 56 % de hausse sur l'exercice 1947.

BANQUES et CORRESPONDANTS ..... F. 9.090.381.740
en augmentation de F. 4.234.903.587, dûe principalement à l'accroissement des opérations traitées par les sièges coloniaux.

COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT ..... F. 2.272.750.288
contre F. 1.313.567.968.

CREDITEURS DIVERS ..... F. 11.257.574.162
contre F. 7.345.083.700. Le poste « Agents et Courtiers » est en régression sur l'année dernière tandis que les autres postes sont, en général, en forte augmentation, principalement les Souscriptions et les Provisions diverses.

ACCEPTATIONS à PAYER ..... F. 6.271.933.853
contre F. 4.608.107.636. Comme nous l'avons indiqué, la contrevaleur exacte de ces sommes se trouve à l'Actif au compte des « Débiteurs par acceptation ».

DIVIDENDES A PAYER ..... F. 526.412
contre F. 956.267.

BONS et COMPTES à ECHEANCE FIXE ..... F. 2.230.090.884
en augmentation de plus de F. 750.000.000.

COMPTES d'ORDRE et DIVERS ..... F. 2.000.705.407
contre F. 1.571.986.844. La différence porte principalement sur le réescompte du Portefeuille.

RESERVES ..... F. 227.800.000
en augmentation de F. 200.000, provenant de la dotation faite au titre de l'exercice 1947 à la Réserve légale.

CAPITAL ..... F. 525.000.000
sans changement.

RESULTATS ..... F. 103.998.799
contre F. 42.930.837.

REPORT A NOUVEAU ..... F. 2.588.312
contre F. 769.815.

Les résultats de l'exercice F. 103.998.799 s'entendent après déduction de toutes les charges, provisions et amortissements, mais avant prélèvement du minimum prévu par la loi en faveur des parts bénéficiaires. Il est fait observer que le nombre de ces titres est ramené à 1.060.894 par suite de l'amortissement de 22.102 parts effectué en 1948. Sur la base adoptée précédemment, la répartition aux parts bénéficiaires absorbera ..... F. 40.077.393

Après affectation à la Réserve légale de la somme de ..... F. 3.200.000

il restera disponible ..... F. 60.721.406

auxquels s'ajoute le Report à Nouveau pour former un total de ..... F. 63.309.718

La répartition de ce montant, telle qu'elle est envisagée par le Conseil d'administration, n'appelle aucune observation de notre part.

Nous vous proposons, Messieurs, pour conclure, d'approuver le Bilan et les Comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 8 Avril 1949.

Les Commissaires agréés
par la Cour d'Appel de Paris,
S. BIEUVILLE, J. RICHET, G. MARION.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations visées à l'article 40 (nouveau) de la loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1948

Messieurs,

Conformément aux prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les banques de dépôt nationalisées, par l'article 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration nous a régulièrement avisés que la **BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE** a traité avec différentes sociétés ayant avec elle des Administrateurs communs des opérations de crédit qui n'appellent aucune observation de notre part.

Paris, le 8 Avril 1949.

Les Commissaires agréés
par la Cour d'Appel de Paris,
S. BIEUVILLE, J. RICHET, G. MARION.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— Approuve les comptes de l'exercice 1948 arrêtés au 31 Décembre 1948 et le règlement d'inventaires tels qu'ils ont été présentés.

— Fixe à F. 54,44 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la **BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE** par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

Deuxième Résolution

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la **BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :**

— l'attribution aux actions de la **BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE** transférées à l'Etat d'une somme totale de F. 17.681.920 ;

— le versement au Conseil d'Administration d'une somme de F. 1.200.000 à titre de tantièmes.

Troisième Résolution

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes, en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret 46-1246 du 28 Mai 1946.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1948

DEBIT		CREDIT	
Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires ..... F.	40.077.393	Report antérieur ..... F.	2.588.312
Solde disponible ..... F.	66.509.718	Produits nets de l'exercice, défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges..... F.	103.998.799
ainsi réparti :			
Réserve légale 3.200.000			
Intérêts complémentaires aux parts bénéficiaires 17.681.920			
Attribution aux actions transférées à l'Etat.. 17.681.920			
Tantièmes au Conseil d'Administration ... 1.200.000			
Report à nouveau..... 26.745.878			
66.509.718			
TOTAL ..... F.	106.587.111	TOTAL ..... F.	106.587.111

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1948

(**avant** répartition)

ACTIF			PASSIF		
Caisse, Trésor Public, Banques d'émission	F.	6.847.089.361	Comptes de chèques	F.	29.955.432.833
Banques et Correspondants	F.	9.675.554.450	Comptes courants	F.	72.402.786.297
Portefeuille-effets	F.	79.381.323.702	Banques et Correspondants	F.	9.090.381.740
Coupons	F.	473.025.975	Comptes exigibles après encaissement.	F.	2.272.750.288
Comptes courants	F.	27.570.398.984	Créditeurs divers	F.	11.257.574.162
Avances garanties	F.	220.184.335	Acceptations à payer	F.	6.271.933.853
Avances et débiteurs divers	F.	3.720.259.524	Dividendes restant à payer	F.	526.412
Débiteurs par acceptation	F.	6.271.933.853	Bons et comptes à échéance fixe	F.	2.230.090.884
Titres	F.	362.960.566	Comptes d'ordre et divers	F.	2.000.705.407
Comptes d'ordre et Divers	F.	1.493.838.237	Réserves	F.	227.800.000
Immeubles et Mobilier	F.	325.000.000	Capital	F.	525.000.000
			Résultats	F.	103.998.799
			Report à nouveau	F.	2.588.312
TOTAL	F.	136.341.568.987	TOTAL	F.	136.341.568.987

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals	23.381.649.366
Effets escomptés circulant sous notre endos.	23.864.033.182
Ouverture de crédits confirmés	5.020.920.962

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1948

(**après** répartition)

ACTIF			PASSIF		
Caisse, Trésor Public, Banques d'émission	F.	6.847.089.361	Comptes de chèques	F.	29.955.432.833
Banques et Correspondants	F.	9.675.554.450	Comptes courants	F.	72.402.786.297
Portefeuille-effets	F.	79.381.323.702	Banques et Correspondants	F.	9.090.381.740
Coupons	F.	473.025.975	Comptes exigibles après encaissement.	F.	2.272.750.288
Comptes courants	F.	27.570.398.984	Créditeurs divers	F.	11.334.215.395
Avances garanties	F.	220.184.335	Acceptations à payer	F.	6.271.933.853
Avances et débiteurs divers	F.	3.720.259.524	Dividendes restant à payer	F.	526.412
Débiteurs par acceptation	F.	6.271.933.853	Bons et comptes à échéance fixe	F.	2.230.090.884
Titres	F.	362.960.566	Comptes d'ordre et Divers	F.	2.000.705.407
Comptes d'ordre et Divers	F.	1.493.838.237	Réserves	F.	231.000.000
Immeubles et Mobilier	F.	325.000.000	Capital	F.	525.000.000
			Report à nouveau	F.	26.745.878
TOTAL	Fr.	136.341.568.987	TOTAL	F.	136.341.568.987

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals	23.381.649.366
Effets escomptés circulant sous notre endos.	23.864.033.182
Ouverture de crédits confirmés	5.020.920.962